

Lausanne, le 17 mai 2019

## **Communiqué de presse du SSP-Vaud :**

### **Grève des femmes\*, grève féministe 14 juin 2019**

#### **Être ou ne pas être... dans le cortège, telle est la question ?**

**Le Conseil d'Etat vaudois a annoncé dans un communiqué de presse diffusé le 16 mai, la participation des cinq conseillères d'Etat à la manifestation du 14 juin et il a précisé les modalités de participation à la grève pour le personnel de l'Administration cantonale vaudoise.**

Face à une mobilisation qui s'annonce d'une très grande ampleur, le Conseil d'Etat vaudois veut donner un signal fort et affirmer son attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet élan ne peut qu'être accueilli positivement. A condition pourtant de dépasser le niveau discursif et de transformer la communication en une action concrète en faveur de la mise en œuvre d'un programme de l'égalité au sein même de l'Administration cantonale.

Or force est de constater qu'aucun début de réponse n'a été donné par le Conseil d'Etat au Cahier de revendication que le SSP a déposé le 8 mars dernier, journée internationale pour les droits des femmes, auprès de l'Etat employeur (voir cahier de revendications ci-joint). Depuis cette date, nous attendons toujours une réponse aux revendications des femmes salariées de l'Etat. Des revendications qui portent sur des mesures concrètes comme l'amélioration des plus bas salaires de l'Administration cantonale, qui concernent majoritairement les femmes, la réinternalisation des tâches de nettoyage effectuées par une majorité de salariées qui bénéficieraient ainsi de meilleures conditions de travail et de retraite, le renforcement des congés maternité, paternité, parental, pour enfant et proche malade, dont on ne finit pas de parler, mais qui n'existent toujours pas pour de vrai ! Nous exigeons aussi que le système salarial Decfo/Sysrem, qui prétérite fortement les métiers majoritairement féminins soit modifié. Le Conseil d'Etat a bien élaboré huit mesures pour l'égalité, mais elles ne constituent de loin pas une réponse aux revendications des employé-e-s et se limitent beaucoup trop aux fonctions de cadres, et dès lors à une minorité de femmes.

En ce qui concerne le droit de grève, rappelons que celle-ci a été déclarée licite par l' « organe de conciliation », qui a constaté l'absence d'accord entre les parties et a délivré un « acte de non-conciliation ». Les modalités sont dès lors claires : aucune sanction n'est envisageable et tout-e employé-e qui le souhaite doit pouvoir participer à la grève, avec pour seule contrainte la garantie d'un service minimum là où la sécurité usagères et usagers est en jeu. Nous rappelons que le SSP appelle les hommes solidaires à effectuer le service minimum, partout où cela est nécessaire. Concernant la « libération » à 15h30 des non-grévistes, elle doit se faire sans conditions. Par une libération des salariées dès 15h24, heure au-delà de laquelle les femmes ne sont plus payées. Afin que toutes les femmes et les hommes solidaires, puissent, comme les cinq conseillères d'Etat, défiler pour l'égalité, la solidarité et le respect de leurs droits et de leurs vies.

#### **POUR TOUTE INFORMATION :**

**Maria Pedrosa, Syndicat des services publics, 021.341.04.10, [pedrosa@ssp-vpod.ch](mailto:pedrosa@ssp-vpod.ch)  
<https://vaud.ssp-vpod.ch/campagnes/greve-des-femmes-greve-feministe/>**